

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Centre Élias-Dufresne, le lundi 19 août 2024 à 19h30.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 ouverture de soumission - Fourniture d'une surfaceuse à glace neuve à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 Protection contre les incendies**
 - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 9.2.1 renouvellement du mandat de 2 membres du comité consultatif d'urbanisme
 - 9.3 Loisirs et culture**
 - 9.4 Travaux publics**
 - 9.4.1 modification à la résolution 24-04-004 - Ouverture de soumissions - Entretien ménager des bâtiments de services de parc Canada à Cap-des-Rosiers, de la

halte routière à Saint-Maurice et de la roulotte de service des terrains sportifs à Rivière-au-Renard

9.4.2 paiement de facture - Eurovia Québec Construction Inc.

9.5 Services administratifs

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 demande de dérogation mineure - messieurs Alexandre Denis, Tommy Fréchette et Jean-François Monette

9.6.2 Acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-67)

9.6.3 modification de la résolution 23-09-015 - Vente d'un terrain - Lot 6 564 035 partie, cadastre du Québec - LM Wind Power Blades (Canada) Inc.

9.6.4 modification de la résolution 23-10-052 - Calendrier des séances ordinaires 2024 - Séances du mois d'octobre 2024

9.6.5 modification de la résolution 24-06-049 - Cession de terrain en faveur de la ville de Gaspé - 1305, boulevard de Cap-des-Rosiers

9.6.6 paiement de facture - Assurances responsabilité d'exploitant d'aéroports - AON

9.6.7 commission municipale - Accueil Blanche-Goulet de Gaspé Inc.

9.7 Direction générale

9.7.1 services professionnels d'évaluation - Projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur de Rivière-au-Renard - Offre de services - Groupe Altus limitée

9.7.2 acquisition de couvertures anti-feu pour véhicule électrique - Service de protection contre les incendies

9.7.3 dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur - 2024

9.7.4 acquisition de parties faciales pour appareil Scott - Service de protection contre les incendies

9.7.5 acquisition de chenilles pour VTT - Secteurs nord et sud - Service de protection contre les incendies

9.7.6 modification de la résolution 24-03-011 - Projet d'intégration des arts à l'architecture - Aménagement récréotouristique de Rivière-au-Renard - Contrat maquette

9.8 Ressources humaines

9.8.1 entente de griefs

9.8.2 attribution à l'interne d'une poste saisonnier de journalier-préposé à la balance et contrôleur

9.8.3 attribution à l'interne d'un poste annuel de mécanicien

9.8.4 adoption de la description de fonction du poste de conseiller ou conseillère en ressources humaines et à la santé et sécurité du travail

9.8.5 adoption de la description de fonction du poste de Greffier adjoint ou greffière adjointe

9.8.6 embauche au poste temporaire de journalier

9.8.7 embauche au poste temporaire de journalier

9.8.8 abolition du poste saisonnier de préposé aux loisirs et à la culture et création et adoption de la description de fonction du poste cadre de gestionnaire des infrastructures sportives

9.9 Projets majeurs

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11. AVIS DE MOTION

11.1 règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en remplaçant l'usage spécifiquement permis autorisé « Terrain de camping d'un maximum de 8 emplacements comme usage complémentaire à un usage de la classe C-10 est autorisé, mais doit être soumis au PIIA » dans la zone M-412 par « Chalets touristiques locatifs, d'un maximum de 9, comme usage complémentaire à un usage de la classe C-10 est autorisé, mais doit être soumis au PIIA;

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE



Isabelle Vézina,
Greffière